SIMDUT 2015 HARMONISÉ AU SGH

SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES UTILISÉES AU TRAVAIL

LES PICTOGRAMMES

BOUTEILLE À GAZ Gaz sous pression
FLAMME
Gaz inflammables*

Aérosols inflammables Liquides inflammables* Matières solides inflammables Liquides pyrophoriques

Matières solides pyrophoriques Gaz pyrophoriques Matières auto-échauffantes Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables

Matières autoréactives : peuvent s'enflammer sous l'effet de la chaleur*

Peroxydes organiques : peuvent s'enflammer sous l'effet de la chaleur*



FLAMME SUR UN CERCLE

Gaz comburants Matières solides comburantes

Liquides comburants

BOMBE EXPLOSANT

Matières autoréactives : peuvent exploser sous l'effet de la chaleur Peroxydes organiques : peuvent exploser sous l'effet de la chaleur



POINT D'EXCLAMATION

Toxicité aiguë : nocif en cas d'ingestion, par contact cutané ou par inhalation

Sensibilisation cutanée Irritation cutanée Irritation oculaire*

Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique



DANGER POUR LA SANTÉ

Sensibilisation respiratoire Cancérogénicité Mutagénicité sur les cellules germinales

Toxicité pour la reproduction* Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique Toxicité pour certains organes cibles – Expositions répétées Danger par aspiration



TÊTE DE MORT SUR DEUX TIBIAS

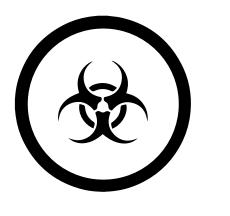
Toxicité aiguë : mortel ou toxique en cas d'ingestion, par contact cutané ou par inhalation



CORROSION

Corrosion cutanée Lésions oculaires graves Matières corrosives pour les

métaux



DANGER BIOLOGIQUE

Matières infectieuses présentant un danger biologique

PAS DE **PICTOGRAMME**

Poussières combustibles

Asphyxiants simples

TOUT PICTOGRAMME APPLICABLE AU DANGER

Dangers physiques non classifiés ailleurs

Dangers pour la santé non classifiés ailleurs

^{*} Certaines catégories de ces classes de danger n'exigent pas de pictogramme.







csst.qc.ca/reptox

AIDE-MÉMOIRE POUR FACILITER LA TRANSITION DU SIMDUT 1988 VERS LE SIMDUT 2015

LES PICTOGRAMMES

Ce tableau présente l'essentiel des équivalences entre les pictogrammes du SIMDUT 1988 et ceux du SIMDUT 2015. Considérant toutes les subdivisions de la nouvelle classification, la correspondance exacte entre toutes les catégories du SIMDUT 1988 et les classes de danger du SIMDUT 2015 n'est pas toujours possible.

	SIMDUT 1988			SIMDUT 2015
Α				Bouteille à gaz Gaz sous pression
	Gaz comprimés			Gaz sous pression
B1 B2 B3 B4 B5 B6	Gaz inflammables Liquides inflammables Liquides combustibles Solides inflammables Aérosols inflammables Matières réactives inflammables			Flamme Gaz inflammables* Aérosols inflammables Liquides inflammables* Matières auto-échauffantes Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz Liquides pyrophoriques inflammables
С				Flamme sur un cercle Gaz comburants Liquides comburants Matières solides comburantes
	Matières comburantes			Bombe explosant Peroxydes organiques : peuvent exploser sous l'effet de la chaleur
				Flamme Peroxydes organiques : peuvent s'enflammer sous l'effet de la chaleur*
D1	Matià vas tavianos avant		Tête de mort sur deux tibias Toxicité aiguë : mortel ou toxique en cas d'ingestion, par contact cutané ou par inhalation	
	des effets immediats et graves	ves		Point d'exclamation Toxicité aiguë : nocif en cas d'ingestion ou par inhalation
D2	Matières toxiques ayant d'autres effets		Danger pour la santé Sensibilisation respiratoire Cancérogénicité Mutagénicité sur les cellules germinales Toxicité pour la reproduction* Toxicité pour certains organes cibles – Expositions répétées	
			Point d'exclamation Sensibilisation cutanée Irritation cutanée Irritation oculaire*	
D3	Matières infectieuses			Danger biologique Matières infectieuses présentant un danger biologique
E	Matières corrosives			Corrosion Corrosion cutanée Lésions oculaires graves Matières corrosives pour les métaux
F	Matières dangereusement réactives		Bombe explosant Matières autoréactives : peuvent exploser sous l'effet de la chaleur	
			Flamme Matières autoréactives : peuvent s'enflammer sous l'effet de la chaleur*	
			Danger pour la santé Danger par aspiration Toxicité pour certains organes cibles- Exposition unique	
	Aucun équivalent			Point d'exclamation Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique
			Pas de pictogramme	Poussières combustibles Asphyxiants simples
		Tout pictogramme applicable au danger	Dangers physiques non classifiés ailleurs	
* Certaines catégories de ces classes de danger n'exigent pas de pictogramme.				

^{*} Certaines catégories de ces classes de danger n'exigent pas de pictogramme.

Depuis le 11 février 2015, le **SIMDUT 2015**, intégrant les éléments du SGH, est entré en vigueur afin de remplacer le **SIMDUT 1988**. Une période de transition qui se termine le 1er décembre 2018 permet aux milieux de travail d'utiliser le SIMDUT 1988 ou le SIMDUT 2015 pour la classification et la communication des dangers associés aux produits dangereux.

Pendant la période de transition, les employeurs peuvent recevoir et posséder des produits dangereux conformes aux exigences du SIMDUT 1988 ou du SIMDUT 2015. Dans ce cas, il sera nécessaire de former et d'informer les travailleurs sur les deux systèmes. Les employeurs devront également gérer les fiches signalétiques SIMDUT 1988 (FS) et les fiches de données de sécurité SIMDUT 2015 (FDS) pour chacun des produits. Un produit étiqueté SIMDUT 1988 peut être accompagné d'une FS ou d'une FDS. Toutefois, un produit étiqueté SIMDUT 2015 doit obligatoirement être fourni avec une FDS SIMDUT 2015.







(COO)